

# Loi approuvant le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2015 (11897)

*du 24 juin 2016*

---

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du  
4 octobre 2013;  
vu l'article 19, alinéa 4, de la loi sur la Fondation des parkings, du 17 mai  
2001;  
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du  
10 décembre 2014;  
vu le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2015;  
vu la décision du conseil de fondation du 14 mars 2016,  
décrète ce qui suit :

## **Article unique Rapport de gestion**

Le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2015 est  
approuvé.